

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230609-DLB18\_09062023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

NOMENCLATURE : 04-01

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2023

-----  
AVANCEMENTS DE GRADE INTERVENUS DANS LES TROIS  
ANNEES PRECEDANT LA MISE A LA RETRAITE  
-----

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSSENS

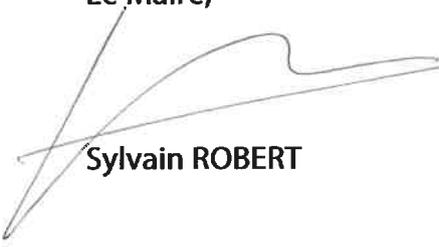
L'article 68 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, prévoit que les avancements de grade et de corps intervenus dans les trois années précédant la mise en retraite des fonctionnaires feront chaque année l'objet d'un rapport à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale concernée pour les fonctionnaires auxquels s'applique le Code Général de la Fonction Publique.

S'agissant d'une obligation légale, vous trouverez joint à la présente un tableau relatif aux personnels concernés en 2022.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de cette délibération.**

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

  
Michèle MASSET

**AVANCEMENTS DE GRADES INTERVENUS DANS LES TROIS ANNEES PRECEDANT LA MISE EN RETRAITE  
DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

**ANNEE 2022**

CADRE D'EMPLOIS CONCERNE	GRADE	PROMOTION		DATE DE LA RETRAITE
		GRADE	DATE	
Professeur d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale	Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	1er janvier 2021	1er décembre 2022
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	Adjoint Technique Principal de 1° Classe	1er janvier 2020	1er novembre 2022
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	Adjoint Technique Principal de 1° Classe	1er septembre 2020	1er octobre 2022
Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	1er juillet 2019	1er juillet 2022
Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	1er juillet 2019	6 avril 2022
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2° Classe	Rédacteur Principal de 1° Classe	1er septembre 2020	1er janvier 2022
Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2° Classe	1er juillet 2019	1er janvier 2022

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux  
services publics et ressources internes  
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de  
la personne et de la famille

Affaire suivie par Manuel GONZALEZ  
Réf : MGO/BB

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 13 JUIN 2023**

=====

**SEANCE DU 9 JUIN 2023 – 14H00**

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 2 juin 2023.

Etant précisé que la présidence des débats pour l'examen et le vote du compte administratif 2021 a été assurée par Monsieur Jean-Pierre HANON, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Maire ayant quitté la salle.

Etai<sup>ent</sup> en retard : M. DUCASTEL, n'ayant pas donné de pouvoir (M. DUCASTEL étant arrivé à 15h05 avant le vote de la délibération N°28).

Etai<sup>ent</sup> présents : MM. ROBERT, HANON, et MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LAGNIEZ et MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme VAIRON, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBE et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET et Mme DAVID.

Etai<sup>ent</sup> excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à Mme VAIRON, Mme NION ayant donné pouvoir à Mme MASSET, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. REAL, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à Mme LOURDELLE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH ayant donné pouvoir à Mme LEROY et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.